

## Conseil Communautaire Procès verbal de la séance du Vendredi 30 janvier 2015

Nombre de membres au sein du Conseil Communautaire : 50

Sous la Présidence de Charles Ange GINESY étaient présents :

## Membres présents : 37

D. NICOLAS, V. GIOBERGIA, Mme B. DROGOUL, S. SIMONINI, B. ROBION, Mme J. BARUFFA, M. DABBENE, G. MAUNIER, C. DURANDY, M. VIGNAL, Mme D. LEIBOFF, C. FRISETTI, G. MARTINELLI, M. BELVISI, C. BELZ, Mme M.J. NOEL, P. CORPORANDY, Mme E. COLLE, Jean-Pierre DAVID, J. PEYRE, Mme N. GRILLI, J.P. CRULLI, Mme D. CHABAUD, L. DON, J.C. AUTHEMAN, J.J. BAYONNE, Mme N. BERTOLOTTI, J.M. AUBERT, J.L. PUCCETTI, R. CIAIS, A MARTINEZ, L. BAUDOIN, E. MALAUSSENA, Mme D. DAO-LENA, J.P. AUDIBERT.

## Membres absents représentés par leurs suppléants : 3

M. TARDIEU P. par M. PAYAN P., M. MEYFFRET C. par M. REPETTO E., M. PRIGENT A. par Mme HERON N.

### Membres absents ayant donné pouvoir : 2

M. GILDONI R. à M. PUCCETTI J.L., Mme BRAO F. à Mme CHABAUD D.

### Membres absents: 8

Jean-Paul DAVID, Mme M. MARTIN, J. SATURNO, J. FIOL, G. AMMIRATI, A. NICOLETTA, R. VELAY, Mme M. FACCHINI.

Nombre de votants pour la séance : 42

En premier lieu, le Président souhaite accueillir Evelyne Colle. Il rappelle son rôle moteur sur le cinéma auprès du Président de la CCI. Egalement, le Président indique qu'il regrette la démission d'Anne-Marie REDELSPERGER, pour des raisons personnelles, qui s'est beaucoup investie dans ses missions.

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014

Le Procès Verbal a été adressé par les services en amont du conseil, au début du mois, comme souhaité par les élus.

### Adopté à l'unanimité

## 2) Rapport des décisions prises par le Président par délégation de pouvoir du Conseil Communautaire

- signature d'un marché pour la collecte et le transport du bi-flux et du verre sur le secteur de l'Estéron en points d'apport volontaire avec l'Entreprise VEOLIA

Prix unitaire pour le bi-flux : 194,70 € TTC

Prix unitaire pour le verre : 89,10 € TTC

### **ENFANCE JEUNESSE**

## 3) Acomptes des subventions aux associations

Le Président indique que cette année 2015 permettra la mise en place d'un Nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF. Un CEJ est établi sur 4 ans (2015 à 2018). Par contre, chaque année la CAF reçoit elle-même ses enveloppes de la CNAF très tardivement et ne met ainsi en place les contrats qu'en fin d'année.

Aussi, à ce stade, le Président souhaite donc jouer la prudence et propose de simplement reconduire les activités déjà existantes sur le territoire.

Le Président donne la parole au Vice-président délégué et au Président de la commission Enfance Jeunesse.

Après avoir remercié les services pour leur travail, le Vice-président précise qu'en 2014 trois Contrats Enfance Jeunesse s'appliquaient sur le territoire :

- celui de l'ancienne Communauté de Communes Vallées d'Azur
- celui du Syndicat Intercommunal de Valberg
- et celui de la commune de Roquestéron, qui avait conventionné avec les communes voisines du bassin de l'Estéron.

Pour 2015, la mise en place d'un CEJ unique permettra de bénéficier de financements de la CAF des Alpes Maritimes. Cependant, il subsiste des incertitudes et des changements devraient être apportés par rapport aux anciens contrats. En particulier, suite à la réforme des rythmes scolaires, le mercredi ne sera plus considéré comme du temps extra-scolaire mais sera classé comme une activité périscolaire. Cette notion est importante car les subventions ne sont pas les mêmes et la CAF annonce un gel des développements pour le périscolaire.

Egalement, le Vice-président ajoute que le fait d'entrer dans ce type de démarche permet d'établir des partenariats avec les associations et suivre les activités et équipements mis en place sur le territoire : crèches, accueils de loisirs, club jeunes...

Déjà, une série de réunions avec chaque partenaire associatif a été programmée, en amont des négociations avec la CAF.

Le Président de la commission Enfance Jeunesse donne le détail des acomptes des subventions proposées à l'approbation du Conseil. Pour les associations ayant déjà bénéficié en 2014 d'un acompte dans le cadre des prévisions inscrites au CEJ précédent, la Commission a proposé de reconduire à l'identique le montant. L'acompte représente 70% de la subvention inscrite au Budget prévisionnel validé dans le cadre du CEJ.

Pour les activités nouvelles ou non inscrites au CEJ, des budgets prévisionnels ont été demandés aux associations. Là encore, un acompte de 70% est proposé; ce qui permettra d'ajuster en cours d'année.

Ces acomptes sont essentiels pour les associations du territoire qui ne disposent pas de grandes marges de manœuvre en trésorerie.

Egalement, le Président de la Commission précise que plusieurs pistes de travail ont été identifiées pour la mise en place du CEJ:

- harmonisation des prix de revient
- harmonisation de la prise en charge des frais de structure
- définition d'un niveau de remplissage minimum par type de structure

Une double attention sera portée par la Commission dans ces démarches :

- préserver les finances de l'intercommunalité
- accompagner les associations du territoire et rechercher la qualité des activités

Le Président de l'intercommunalité remercie la commission pour son travail.

### Adopté à l'unanimité

### **RESSOURCES HUMAINES**

## 4) Présidence commission RH

Le Président remercie à nouveau Anne-Marie REDELSPERGER pour le travail accompli en tant que Présidente de la Commission Ressources Humaines aux côtés de Denise LEIBOFF.

Afin de maintenir la représentation territoriale au sein de l'exécutif, le Président propose la candidature d'Evelyne COLLE, remplaçante d'Anne-Marie REDELSPERGER au Conseil Communautaire, à la Présidence de la commission RH.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Aucun autre candidat ne se présente. Il souhaite savoir par ailleurs si le Conseil accepte un vote à main levée. L'assemblée est favorable à cette proposition.

Le Président fait procéder au vote.

### Adopté à l'unanimité.

## 5) Ouverture d'un poste d'agent technique polyvalent itinérant

Plusieurs communes bénéficient de la mise à disposition d'agents itinérants, soit pour le secrétariat de mairie, soit pour l'entretien et les travaux du village. Cette mutualisation permet de consolider des postes à temps plein sur plusieurs communes et de trouver des personnels permanents et compétents. Les communes concernées remboursent les frais de salaires et charges correspondants.

Deux nouvelles communes, Rigaud et Pierlas, ont exprimé un besoin de disposer d'un agent technique polyvalent partagé.

La Vice-présidente déléguée aux Ressources Humaines ajoute qu'il y a déjà un agent en place et que la création d'un poste itinérant correspond à un souci de rationalisation.

## Adopté à l'unanimité

### **FINANCES**

## 6) <u>Maintien du tarif de la redevance OM pour 2015 sur les territoires des anciennes CCVA et CCVE</u>

Dans l'attente du choix d'un mode de financement de la collecte et du traitement des déchets, les deux systèmes préexistant perdurent sur les anciens périmètres.

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'ancienne Cians Var ainsi qu'Aiglun et Sallagriffon.
- La Redevance pour les anciennes CCVA et CCVE. Je vous propose de reconduire le même montant, à savoir 176 €.

## Adopté à l'unanimité

### **ENVIRONNEMENT**

7) <u>Validation des grands axes du plan de communication pour la sensibilisation à une meilleure gestion des déchets et demande des subventions correspondantes</u>

Le Président rappelle les efforts à poursuivre en matière de tri notamment sur le verre, encore trop souvent versé dans les poubelles grises. Il rappelle également qu'il a demandé au Vice-président délégué à l'Environnement et au président de la commission de se saisir de cette question et de lui faire des propositions.

Aussi, outre la rationalisation des points de collecte du secteur de la Vallée de l'Estéron prévue pour le printemps prochain, il convient de relancer un programme de communication et de sensibilisation au tri.

Le Président de la Commission Environnement indique qu'il est nécessaire de pérenniser les gestes de tri, dans le cadre d'une vision globale et à long terme et en prenant en compte les spécificités du territoire.

Le Plan de communication permettra :

- une information spécifique dans le cadre de la rationalisation des tournées de l'Estéron
- d'intervenir sur le reste du territoire possédant déjà des pratiques de tri avancées, en recensant les sites à enjeux
- d'éditer des flyers spécifiques au tri du verre

Ce travail de sensibilisation, mené notamment grâce aux ambassadeurs du tri (deux services civiques) s'appuiera sur :

- le plan de communication autour d'une identité visuelle: affiches, stickers, flyers...
- des outils pédagogiques : guide de tri, mallettes pédagogiques pour les établissements scolaires, sacs de pré-collecte
- de l'événementiel : un événement fort pour semaine développement durable et une présence sur les manifestations existantes (avec un stand...)

Le montant total du projet prévisionnel s'élève à 38 650 €. Les subventions attendues vont jusqu'à 80% et, si l'opération est réussie, des économies seront faites au niveau du coût de collecte et de traitement.

Le Président ajoute que le travail dans les écoles est essentiel et adresse ses félicitations à la commission pour ce travail.

La Présidente de la Commission des Affaires scolaires indique par ailleurs que l'éducation à l'environnement fait partie du Projet Educatif Territorial.

Le Président du SMED évoque quant à lui le manque de civisme et précise qu'une bouteille de verre sur deux n'est pas triée et que cela représente un coût de 3 millions d'euros pour les collectivités des Alpes-Maritimes.

Une discussion s'engage également sur l'élargissement du système de colonnes enterrées mis en place sur l'ancienne CCCV. Plusieurs élus estiment qu'il faudrait équiper l'ensemble du territoire. D'autres évoquent les problèmes de foncier ou encore les investissements réalisés sur les abris à containers.

Le Président renvoie le débat sur la commission Environnement et rappelle que toutes les commissions sont ouvertes.

### Adopté à l'unanimité

## 8) <u>Demande de subvention pour l'ingénierie de projet dans le cadre de la cadre de la candidature au programme Espace Valléen</u>

Le Président rappelle que l'ancienne communauté de communes Cians Var avait lancé sur son périmètre une étude dans le cadre du PADS : programme d'aménagement durable et solidaire des Alpes du Sud, aujourd'hui nommé Espace Valléen.

Il s'agit de définir une stratégie de diversification touristique dans le cadre du développement durable : valorisation des ressources naturelles, éco-tourisme, sport de plein air....

Ce programme doit être étendu à l'ensemble du territoire Alpes d'Azur et sera financé dans le cadre de la CIMA.

Afin de préparer la candidature d'Alpes d'Azur au futur appel à projet, un poste de chargé de mission peut être financé à 80% (40% Région, 40% FEDER).

Le Vice-président délégué à l'Environnement précise que des projets ont déjà abouti dans le cadre de l'étude menée par la CCCV et que le coût d'un poste financé à 80% est infime par rapport aux retours escomptés pour le territoire.

## Adopté à l'unanimité

## 9) <u>Soutien à la candidature du Parc National du Mercantour à l'inscription au</u> Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Le Président indique que le Parc national du Mercantour s'est engagé depuis un peu plus d'un an, avec cinq autres partenaires italiens, dans une candidature des « Alpes à la Mer » au classement en tant que Bien du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

C'est un lourd défi de faire reconnaître au Monde que ce territoire, dont la Communauté de communes Alpes d'Azur fait partie, est un patrimoine pour l'Homme dans la catégorie des biens naturels. Les experts appuient leur argumentation sur la singularité de nos montagnes récemment ouvertes sur la mer avec une biodiversité très riche aussi bien naturelle que géologique en faisant un véritable laboratoire adapté à l'observation des effets du changement climatique en cours. Une candidature qui intègre également la place de l'homme et de ses usages dans cette montagne façonnée par des siècles d'histoire.

Ce projet ambitieux pourra apporter des plus-values certaines au territoire tant en termes scientifiques, de connaissances, de notoriété que de retombées économiques, nécessite la coopération de tous, élus et habitants.

Afin d'être partie prenante de cette candidature, au travers notamment du travail effectué au sein de nos espaces naturels, Réserve Naturelle des gorges de Daluis, Parc Naturel des Préalpes d'Azur, sites Natura 2000 des Entraunes et des 4 cantons, et de débattre aussi bien des inquiétudes que des attentes par rapport à cette labellisation, le Président demande de soutenir officiellement le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Après cette présentation, la problématique du loup est évoquée. Le Président demande de ne pas faire de généralités. Seul le cœur de Parc est sanctuarisé. Par contre, il existe des possibilités dans la zone d'adhésion. Enfin, l'inscription ou non au patrimoine de l'UNESCO ne changera rien à la Directive Européenne Habitat ou à la convention de Berne.

### Adopté à l'unanimité

### **ECOLE ET PERISCOLAIRE**

# 10) <u>Approbation d'une convention complémentaire transitoire avec les écoles pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mars 2015</u>

Le transfert de la compétence Ecole des communes vers l'intercommunalité ne se fait pas sans difficultés. La plupart des mairies ont rencontré des lourdeurs pour transférer leurs contrats. Aussi, beaucoup de factures liées à l'école ont encore été acquittées par les communes alors que cette charge relève de l'intercommunalité.

La Vice-présidente déléguée aux affaires scolaires rappelle qu'une convention transitoire de gestion avait été mise en place pour la période du 1er janvier au 31 août 2014. Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 mars 2015.

Le Président précise que le coût est évalué entre 25 000 et 30 000 €.

## Adopté à l'unanimité

### **DELEGATIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE**

### 11) DMO Aiglun : création de 2 logements dans un bâtiment communal

Ce projet, au sein du Bâtiment dit « la Maison du Four » a déjà été étudié par la Commune qui dispose d'une estimation de 400 000 €.

Le Maire ajoute qu'un premier projet confié à l'ancienne CCMA n'a pas abouti après 4 ans études.

## Adopté à l'unanimité

# 12) <u>DMO Ascros : création d'un parking au hameau de Rourebel – désignation d'un bureau d'études</u>

Pour ce projet, il n'y a pas encore de chiffrage. C'est pourquoi la Commune souhaite dans un premier temps que l'intercommunalité prépare un contrat de maîtrise d'œuvre pour réaliser une étude.

Le Maire précise que la commune a préalablement acheté un terrain.

### Adopté à l'unanimité

# 13) <u>DMO Rigaud : modification du plan de financement concernant l'extension du</u> bâtiment de la mairie en salle de réunion

Le projet initial était estimé à 745 000 euros H.T. Après l'abandon de l'aménagement du rezde-chaussée, le coût de l'opération a baissé à 630 300 euros H.T. Or, suite à de nouvelles modifications techniques du projet, notamment par la suppression du doublage et de l'équipement du rez-de-jardin, le montant prévisionnel de l'opération est désormais fixé à 487 240 € H.T.

### Adopté à l'unanimité

## 14) DMO Sallagriffon : réalisation d'un système d'assainissement collectif

Ce projet est chiffré à 215 000 € et la solution technique envisagée est une station d'épuration avec roseaux plantés.

### Adopté à l'unanimité

#### **ACTION SOCIALE**

15) <u>Approbation d'une convention de partenariat avec l'association</u> Montagn'Habits Emploi Solidarité Le Président souhaite ajouter une autre délibération à l'ordre du jour.

En effet, il a été contacté par Hubert Germain, Président de l'association Montagn'Habits, afin de poursuivre le partenariat déjà engagé par les communautés de communes Cians Var et Vallées d'Azur.

A ce titre, une série de containers est répartie sur différentes communes afin de collecter vêtements et textiles, usagers ou neufs.

Cette action s'intègre parfaitement dans la politique lancée en matière de tri sélectif, de recyclage et d'environnement et dans les mesures en faveur de l'insertion et de l'emploi, notamment en direction de publics en grande précarité, souvent féminin et bénéficiaire de minima sociaux.

Il s'agit pour l'instant de reconduire une convention pour les containers déjà en place mais d'autres pourraient être installés.

## Adopté à l'unanimité

La séance est levée.